



## Législature 2016 - 2020

### Procès-verbal n° 13

#### Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz

du mardi 18 septembre 2018 à 19h30

La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1. Appel.....	2
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2018.....	2
3. Communications du président .....	2
4. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 815'000 pour l'aménagement de deux centres de collecte surveillés .....	3
5. Désignation de l'organe de révision pour le contrôle des comptes communaux 2018 à 2020.....	10
6. Modification du plan d'alignement « Village » sis sur le cadastre des Geneveys-sur-Coffrane .....	11
7. Réorganisation de l'école .....	12
8. Initiative populaire communale « Pour l'accueil parascolaire ».....	19
9. Traitement des conseillers communaux et du personnel de la Commune de Val-de-Ruz .....	22
10. Motions et propositions .....	27
11. Résolutions, interpellations et questions.....	31
12. Communications du Conseil communal.....	31



## Ouverture de la séance par le président :

*« Si le complexe de La Rebatte ici à Chézard-Saint-Martin est le lieu de nos séances du Conseil général de Val-de-Ruz depuis quelques années déjà, c'est aussi dans ce complexe que s'entraînent les athlètes de la Gym Chézard-Saint-Martin, société qui fête cette année ses 125 ans. Si pour certains habitants dans le monde sportif Chézard-Saint-Martin rime avec gymnastique, pour d'autres, gymnastique rime avec Chézard-Saint-Martin, tant cette société villageoise très active domine dans son sport et fait honneur à notre Commune. Certains d'entre vous ont pu encore le voir ou même y participer, comme M. Blandenier, ce week-end avec le gala donné à la salle de La Riveraine à Neuchâtel, pendant deux représentations de trois heures et devant plus de 1'500 personnes. Je profite de cet instant pour féliciter le comité d'organisation de cette fête et je me réjouis de les retrouver, comme mentionné dans leur programme en 2043 pour leur prochain jubilé. Parenthèse sportive refermée ».*

**M. Cédric Senn (ci-après « le président »)** ouvre la séance et souhaite la bienvenue à chacun à Chézard-Saint-Martin. Il remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal. Il remercie également le public, les journalistes et les membres de l'administration communale de la Commune de Val-de-Ruz de s'être déplacés à cet effet. Le chancelier participe également à la séance.

## **1. Appel**

---

La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 39

Membres excusés : 2

L'ordre du jour n'appelle aucune modification et est adopté tel quel.

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2018**

---

**Le président** émet une remarque relative à la clause d'urgence de la motion M18.004, page 20, dernière ligne et reformule ainsi : « **Vote** : la clause d'urgence est refusée par 21 voix pour et 13 contre. ... ». En effet, la clause d'urgence a été refusée, non par 21 voix contre 13, mais par 21 voix pour et 13 contre, ce qui ne représentait pas la majorité des deux-tiers qui se serait montée à 22.6.

Le procès-verbal du 25 juin 2018, ainsi modifié, est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

## **3. Communications du président**

---

**Le président** informe le Conseil général de la réception de quatre courriers :



- deux e-mails de MM. Claudio Cerini et Philippe Jaquet, annoncés absents et excusés ;
- une lettre du 11 septembre 2018 intitulée « Maintien du bibliobus dans la Commune de Val-de-Ruz » et signée par Mmes Berthe-Hélène Balmer de Villiers et Marie-Louise Rosselet de Fenin ainsi que par M. Jean-Michel Bühler des Hauts-Geneveys ;
- une lettre de démission du Conseil général de M. Rémy Wenger (Les Verts) au 30 septembre 2018.

Pour rappel, ces deux derniers documents se trouvent sur le portail Echo.

**Le président** n'a pas de communications particulières.

#### **4. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 815'000 pour l'aménagement de deux centres de collecte surveillés**

---

**M. André Soguel (PLR)** rapporte que : « Lors de sa séance du 27 août dernier, la CGF a examiné avec intérêt le rapport qui vous est soumis ce soir. Nous tenons à remercier le Conseil communal pour la qualité de celui-ci qui nous a permis de cerner rapidement les enjeux.

*Cependant, nous regrettons d'une part de n'avoir pas reçu l'analyse détaillée pour les variantes non retenues par le Conseil communal, respectivement les variantes d'un site et trois sites et, d'autre part, une projection du trafic, en particulier le samedi matin aux CCS et sur les écopoints.*

*Pour notre part, c'est avant tout l'aspect financier, la plus-value et l'urgence qui ont guidé notre réflexion.*

*En ce qui concerne la réalisation du réseau d'écopoints avec conteneurs aériens, nous y sommes favorables ; il n'y a pas d'investissement à consacrer et l'exploitation de ceux-ci est moins onéreuse que la situation actuelle. C'est pourquoi, nous proposons au Conseil communal de le mettre en place au plus vite.*

*Pour les deux centres de collecte nous relevons :*

- *Les avantages d'une prise en charge professionnelle et des déplacements moins fréquents.*
- *Par contre une perte de proximité pour un grand nombre de citoyens.*
- *En prenant l'exemple d'un samedi, le citoyen qui décide de se débarrasser de déchets encombrants, papier, verre et fer-blanc, s'arrêtera au premier écopoint pour une partie et ensuite au point de collecte le plus proche.*
- *Nous sommes réservés quant à la capacité des lieux à absorber le flux des voitures tel que présenté sur les plans.*
- *Sur l'aspect financier, il faut relever les coûts d'exploitation plus favorables qu'actuellement.*

*Cependant, en tenant compte d'un besoin d'équipement relativement modeste et du fait que c'est le personnel de la Commune qui se chargera du démontage des anciennes installations, le montant de l'investissement de CHF 815'000 est jugé élevé.*



*En ce qui concerne l'urgence, tant et aussi bien qu'il n'est pas nécessaire ou obligatoire d'investir pour le maintien des sites actuels, nous considérons la différence des charges d'exploitation annuelles comme faible (CHF 30'000).*

*En conclusion, nous estimons que le dossier est globalement défendable et à terme nécessaire d'être réalisé. Par contre, en tenant compte de l'état des finances et de la difficulté que nous aurons à boucler les comptes 2018 auxquels vont manquer 2,7 millions supplémentaires, réduisant encore notre capacité d'investissement, nous considérons cette demande comme non prioritaire.*

*Le Conseil communal a aussi indiqué qu'il ne le considère pas de première urgence. Cependant, dès le délai référendaire expiré, l'Exécutif aura deux ans pour le réaliser.*

*Il nous paraît plus raisonnable de proposer cet investissement dès que la situation financière sera plus favorable. Une majorité des membres de la Commission de gestion et des finances vous propose de refuser aujourd'hui ce crédit d'investissement de CHF 815'000 pour l'aménagement de deux centres de collecte surveillés et de reprendre cet objet plus tard ».*

**M. Yves Tanner (UDC)** relève que « Le prix de ces deux centres de collecte surveillés de CHF 815'000 ne convainc pas notre groupe car, dans la situation actuelle de notre Commune, nous trouvons que le personnel d'exploitation coûtera plus cher d'environ CHF 7'500 et que le bénéfice envisagé ne sera que de CHF 1.80 par an et par habitant. Ceci si mes calculs sont justement estimés, il nous apparaît compliqué de les définir avec parcimonie. Nous pensons néanmoins qu'un seul site serait plus approprié et certainement moins coûteux.

*A notre avis, il nous apparaît important d'incorporer les écopoints de Boudevilliers et de Chézard-Saint-Martin aux abords d'un des centres de collecte surveillés.*

*Le centre de Boudevilliers nous semble mal présenté car la circulation des véhicules nous paraît mal gérée et compliquée.*

*Le prix de la nouvelle place pour entreposer les grumes à Chézard-Saint-Martin ne nous est pas communiqué, son futur emplacement non plus et combien coûteront les nombreux trajets pour rapatrier les copeaux sur la place du chauffage à distance que l'on aura pas déplacée ? De plus, si la livraison des copeaux se fait en même temps que l'ouverture du centre, cela amènera des complications importantes étant donné que l'actuel silo se situera au beau milieu du futur site de récupération. »*

**M. Christian Masini (PLR)** mentionne que : « Le groupe PLR a pris connaissance avec intérêt du rapport et en remercie ses auteurs. La gestion déchets et sa valorisation sont et seront toujours des défis. Nous touchons, avec cet objet, tous les citoyens de la Commune. Comment faire bien et juste ?

*Le projet qui nous est soumis ce soir a mis du temps à voir le jour. Nous pouvons même dire que la gestation a été longue. Dans un premier temps, lors de notre préparation de lundi dernier, nous ne nous sommes pas plongés directement dans les divers points du rapport mais du moment où il arrive sur nos tables.*



*Nous nous trouvons aujourd'hui d'une part à faire des coupes pas très populaires, certes inévitables et justifiées, et d'autre part de nous demander de débloquer des fonds pour la collecte des déchets qui sûrement augmentera la qualité du tri et sera plus confortable pour les habitants de la Commune, mais qui n'a pas une urgence de premier plan. Dans un deuxième temps, le passage de six déchèteries à deux centres de collecte surveillés et gérés par des personnes formées est séduisant, de plus que la récupération de déchets spéciaux récoltés à la STEP disparaîtra pour rejoindre ces deux centres.*

*La forme actuelle est arrivée en bout de course. A court ou moyen terme, CHF 110'000 devront être dépensés pour uniquement mettre aux normes la récupération des eaux qui s'échappent des six déchèteries actuelles. Ce montant ne concerne aucun autre aménagement.*

*Il est vrai que le rapport ne mentionne pas la date butoir pour être conforme à la loi et donne l'impression de la non-urgence. Le fait de sortir celle-ci proche des habitations et écoles est nécessaire et indispensable. La seule crainte est de voir les utilisateurs du centre de collecte de Boudevilliers emprunter la zone 30 le long de la rue du Collège.*

*Le Conseil communal nous présente un projet complet et financièrement raisonnable. Ce n'est pas l'envie qui manque de ressembler à Pleine-Roche, Cornaux ou d'autres centres identiques. Nous parlons d'une demande CHF 815'000 pour ces deux centres et non de millions.*

*Avec cette variante, les charges de personnel qualifié seront plus hautes mais largement compensées par les montants de location des bennes, vidange et transport. D'après les projections, environ CHF 2 par habitant seraient économisés pour un service de qualité avec plus d'heures de présence. Dans le même élan mais indépendant de deux centres de collecte, la mise à disposition d'un réseau d'écopoints avec containers aériens dans tous les villages, permettra l'élimination des déchets courants. Ceux-ci seront loués avec un amortissement à 10 ans. Il a l'avantage de rééquilibrer les éventuelles différences que nous trouvons entre les villages. Par contre, le fait de réorganiser un nouveau concept pour la récupération des déchets devra passer par une information intensive auprès de la population si nous ne voulons pas trouver ici et là des lieux de dépôt sauvage.*

*Au vu de l'importance relative au tri des déchets, le groupe PLR accepte le rapport présenté par 10 voix contre 2 et 1 abstention des personnes présentes. »*

**M. Jean-Philippe Junod (PS)** : *« La situation des déchèteries actuelles devient critique à plus d'un titre mais particulièrement en raison de la demande du Canton pour la réadaptation de l'évacuation des eaux pluviales.*

*Le concept présenté dans ce rapport, qui nous montre pour les centres de collecte des choix simples et pragmatiques, correspond bien à la situation financière que nous traversons actuellement. Etre plus ambitieux avec des solutions que nous pouvons observer dans les communes voisines avec des rampes permettant d'avoir des bennes à niveau, des structures qui abritent les zones de dépôt et autres aménagements plus confortables pour les citoyens et le personnel travaillant sur le site auraient été plus plaisants mais sans doute mal adaptés à la période actuelle.*



*Pour les écopoints, leur standardisation facilitera la manipulation et le transport permettant d'optimiser les courses de vidage. De plus, le fait que la population soit encouragée à retourner les divers emballages et appareils usagés à l'endroit d'où ceux-ci proviennent est également une chose positive. Le fait que les tournées organisées pour les ordures ménagères continuent fait que les citoyens de la Commune subiront peu de changement au quotidien.*

*Il est vrai que la demande de crédit d'investissement de CHF 815'000 en cette fin d'été paraît pour le moins malvenue ; quelques mois plus tôt, la situation aurait été différente. Sachant que une fois voté ce crédit peut encore attendre deux ans avant d'être engagé et que le Conseil communal considérera la priorisation des projets dans les investissements communaux, notre avis est plutôt favorable. Le PS laissera donc le libre choix de vote à ses membres. »*

**Mme Chloé Douard (Les Verts)** : *« Le groupe des Verts a pris connaissance de ce rapport qui, malheureusement, s'est révélé incomplet sur certains points et que nous trouvons globalement insatisfaisant.*

*La deuxième partie du rapport consacrée au système d'écopoints nous a convaincu et nous sommes persuadés que cette solution doit être maintenue. Nous encourageons le Conseil communal à mettre en œuvre cette idée dans les plus brefs délais.*

*La première partie du rapport consacrée aux centres de collecte surveillés laisse plusieurs interrogations en suspens. Le rapport semble indiquer que deux déchetteries étaient le minimum réclamé par les habitants dans les questionnaires. Mais le système d'écopoints vient remettre en question toute la problématique puisque les centres serviront seulement aux déchets encombrants et que les habitants en seront ainsi moins dépendants. Un seul site semble dès lors suffire. C'est pourquoi, nous aurions aimé voir les comparaisons entre les variantes à une, deux et trois déchetteries pour être à même de comprendre le pourquoi d'une variante à deux sites malgré tout. Nous restons, en effet, plus que dubitatifs quant à la variante choisie et ce pour plusieurs raisons.*

*Tout d'abord, le choix des sites, géographiquement parlant, ne nous paraît pas logique. Dans le rapport, il est mentionné qu'au moins 77% des habitants utilisent la voiture pour se rendre dans les déchetteries. La proportion devient sûrement encore plus importante quand il s'agit de déchets encombrants. Partant de ce principe, nous ne comprenons pas ce choix de deux sites se trouvant à seulement 5 minutes de voiture l'un de l'autre. De plus, les horaires d'ouverture seraient alternés exception faite du samedi. Ce qui revient à n'avoir en semaine qu'un centre de collecte surveillé ouvert à la fois. Dès lors, pourquoi aménager deux sites, si ni au niveau géographique ni au niveau des horaires, un dédoublement apporte un avantage ? Nous ne comprenons pas l'idée d'investir CHF 815'000 dans deux sites à moitié fonctionnels plutôt que de créer un seul site bien aménagé avec, par exemple, des bennes enterrées pour un coût global qui serait peut-être moindre.*

*En envisageant de se rabattre sur une variante à un seul site à Boudevilliers, la zone d'utilité publique de Chévard-Saint-Martin pourrait être utilisée à d'autres fins. Par exemple comme parking pour la Rebatte qui manque cruellement de places de parc à certaines occasions.*



*Nous nous interrogeons aussi sur la possibilité d'une prise de contact avec la ville de Neuchâtel pour que les Vaudruziens qui le désirent puissent accéder à la déchetterie de Plaines-Roches. Des démarches ont-elles déjà été menées de ce côté-là ?*

*Dans le choix des sites, il nous semblerait que l'installation d'une déchetterie dans la future zone d'activité économique du Chillou serait une piste méritant d'être examinée. Est-ce que l'affectation de cette zone permettrait l'installation de ce type d'activité ?*

*Pour en venir à quelques remarques peut-être plus « écolos », nous relevons que toujours rien n'est proposé pour la récolte des déchets verts en hiver. N'y-a-t-il pas une solution pour qu'au moins les déchets verts de ménage puissent être récupérés à cette saison par le biais des écopoints ?*

*Nous espérons qu'un espace de troc soit mis à disposition, pas seulement pour des associations telles Emmaüs ou le CSP mais aussi pour les particuliers, car les échanges entre habitants nous semblent tout autant importants. De plus, depuis quelques années, réparer son matériel façon « repair café » se démocratise. Nous trouverions intéressant qu'un espace dévolu à de tels projets puisse être aménagé ou tout du moins réservé.*

*Pour résumer, nous sommes convaincus par le système d'écopoints et des avantages qu'ils apportent. Grâce à ces écopoints, un seul centre de collecte, plus fonctionnel, semble suffisant et peut-être globalement moins onéreux. Nous ne voyons pas comment l'investissement proposé actuellement sera justifiable auprès de la population. D'après les avis exprimés jusqu'à maintenant, la création de ces centres de collecte ne semble pas urgente et quitte à repousser cet investissement de deux ans, nous refuserons l'entrée en matière pour que le dossier soit réétudié et nous soit représenté dans une version plus aboutie. »*

**M. Christian Hostettler (CC)** remercie les intervenants pour leur retour, ainsi que la CGF pour avoir souligné que le rapport était défendable, ce que le Conseil communal apprécie.

Au sujet de la question financière et en réponse à la CGF, il rappelle que la Commune avait débuté avec CHF 22.5 millions d'investissements votés et que le Conseil communal a démontré qu'il pouvait, avec le Conseil général, les gérer de manière intelligente.

*« Dès lors cette dépense ne serait pas totalement ingérable. Mais si ce projet ne peut être mis en place dans les deux ans à venir, il pourrait à nouveau revenir sur la table ultérieurement. Quant à la date limite, cette dernière s'articulait au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ; cela fait donc cinq ans que les délais sont repoussés. Si ce soir ce projet est rejeté, le service de l'environnement nous demandera de créer des espaces avec séparatifs, ce qui sera très coûteux. Nous pouvons comprendre que ce budget puisse paraître onéreux pour la CGF mais, lors des travaux sur les terrains, il faut procéder à un terrassement et, par rapport au travail à réaliser, nous ne trouvons pas ce montant exagéré.*

*Concernant la circulation, le but des écopoints dispersés sur totalité de Val-de-Ruz (et non à proximité des centres de collecte surveillés) vise notamment à diluer ce trafic puisque, contrairement aux déchèteries actuelles, les déchets non encombrants seront déposés dans ces derniers et non dans les centres – dans lesquels les tonnages sont pris en charge. »*



En réponse à M. Yves Tanner (UDC) au sujet du coût du personnel, il ajoute : « *J'ignore si vous avez pratiqué les déchèteries ces derniers temps mais, sans critiquer le travail du personnel actuel – lequel n'est pas formé adéquatement – vous pourriez constater de grandes différences de l'une à l'autre en matière de conseil de tri. Le nombre d'employés passera de 1.4 à 1.2 EPT et il sera formé afin de pouvoir gérer un centre de collecte.*

*Nous aurions aimé pouvoir proposer le projet sur un seul site. Malheureusement, la Commune n'a pas de terrain suffisamment grand et bien situé pour accueillir une telle infrastructure. Après nous être approchés de plusieurs personnes, nous en sommes arrivés à la conclusion que cette méthode entraînait une perte de maîtrise et la mainmise d'un tiers dans ce projet, raison pour laquelle nous avons proposé deux centres.*

*Pour la chaufferie construite à Cernier, le service forestier a imaginé six endroits de stockage de bois (grumes). Il sera aisé de l'y entreposer et le transporter (40m<sup>3</sup> de copeaux ou en grume est identique) et j'en profite également pour vous dire que nous ne pensions pas faire des remplissages de copeaux des sites du chauffage de Chézard-Saint-Martin, le samedi matin de 8h00 à 10h00. Tout est réfléchi.*

*M. Masini, merci de relever que les déchets spéciaux seront récoltés sur les sites des centres de collecte et qu'il ne sera plus nécessaire d'attendre le premier samedi matin du mois pour aller à la STEP. Sans vouloir peindre le diable sur la muraille et au vu du récent évènement tragique qui s'est déroulé à La Compostière, je précise qu'en cas de continuité, il faudra que les personnes en charge du site fassent encercler les étangs pour correspondre aux normes sécuritaires et éviter tout risque. Cela représenterait des coûts.*

*En fin de compte il y aura peu d'investissements et les coûts sont gérés et contrôlés. Concernant l'information publique, les journalistes ici présentes se chargeront dès ce soir d'informer le public.*

*Pour répondre à M. Junod, il serait plaisant de n'avoir qu'un seul site mais, après en avoir visité quelques-uns, le coût total s'élèverait à CHF 3 à 4 mio. Mais nous n'avons pas recouru au luxe, comme vous l'avez relevé.*

*Mme Douard, comme indiqué nous ne possédons pas de terrain communal adéquat pour cette utilisation. Les éventuels que nous possédons sont excentrés. J'ai des propositions de plusieurs entreprises indiquant qu'à ce prix-là elles se chargeaient de tout. Comme déjà relevé, étant donné que nous n'avons pas l'intention de perdre la mainmise sur ce projet nous n'allons pas y donner suite. De plus, le Canton ne souhaite pas céder des terrains. Enfin, si nous n'agissons pas nous risquons de nous retrouver dans une situation extrême d'un point de vue géographique. Lorsque vous dites que les coûts seront moindres si l'on ouvre un seul centre au lieu de deux, je comprends mal comment, alors que des containers enterrés nécessitent des frais de terrassement onéreux ; sans compter que nous n'avons pas la place nécessaire et que nous devrions réorganiser tout le trafic aux abords de la déchèterie de Boudevilliers, par exemple. Je pense donc que c'est une mauvaise solution que de n'en avoir qu'un.*

*Concernant Plaines-Roches, nous avons pris prioritairement contact avec la déchèterie qui nous a expliqué qu'elle ne pouvait accueillir tout le monde. De plus, on se retrouverait dans la même*



*situation que celle de créer un centre à Coffrane, toujours géographiquement parlant. En imaginant pouvoir apporter les déchets à Plaines-Roches (ce qui est impossible) et l'ouverture de deux centres, le coût ne serait pas différent. Par contre la création de deux centres à Val-de-Ruz en représenterait une.*

*Au sujet du « Chillou », la proximité avec Boudevilliers ne changerait rien. Il n'y a donc aucune possibilité.*

*Pour ce qui est des déchets verts en hiver dans les écopoints, il n'est pas impossible de faire le test, néanmoins cela n'entraînera que du dépôt sauvage. Le personnel devra donc effectuer du tri dans les déchets et cela coûtera de l'argent. A ce titre, je rappelle que la Compostière est ouverte tout l'hiver. Si néanmoins il fallait trouver une autre solution, cette dernière entraînera des coûts alors que le but de la Commune est d'aller au plus économique et rentable pour chaque intervenant. Pour information, l'agriculteur qui était en charge du débarras des déchets verts était payé à la tonne et a souhaité ne plus se charger de cette tâche puisque non rentable.*

*Concernant les places de trocs, il en existe déjà, sans compter la bourse aux vélos et je précise que le 95% des objets déposés finissent au container. Je proposerais plutôt que les citoyens organisent des vide-greniers ou postent des annonces pour vendre ou donner leur matériel. Les associations ou autres peuvent sans autre s'approcher de nous en cas d'intérêt.*

*« Pour terminer, n'oublions pas que la proximité des centres actuels, collèges, urbanisation, etc. entraîne du bruit et que nous sommes régulièrement contactés pour des remarques à ce sujet. Grâce à ces deux centres de collectes surveillés, nous souhaiterions éviter ces nuisances. »*

**M. Laurent Debrot (Les Verts)** relève les deux points suivants :

*« 1. Le rapport ne mentionne pas la prise en charge des déchets incinérables, en tout cas pas à Fontainemelon et je l'ignore pour le reste de la commune. Nous possédons des bennes pour la récupération des sacs, en dehors des tournées, ce qui rend bien service puisque pas tous les citoyens ont les moyens de pouvoir conserver un sac rempli durant une semaine et, d'autre part, pour les personnes partant en vacances, si aucun centre n'existe pour récupérer ces sacs taxés.*

*2. En résumé, la loi cantonale sur les déchets laisse aux Communes la possibilité, sauf erreur à son art. 21 lit. e), d'imposer aux grandes surfaces de prendre en charge les déchets qu'elles génèrent. Or, de nombreux supermarchés ne récupèrent pas certains déchets tels que le verre, l'aluminium, le papier (publicités), etc., et nous pourrions leur demander de prendre ces déchets en charge, étant entendu que les personnes faisant leurs achats peuvent se munir d'un sac rempli de déchets à recycler et repartir avec leurs commissions. »*

**M. Christian Hostettler (CC)**, en réponse à M. Laurent Debrot (Les Verts), rappelle que : *« Par rapport aux incinérables, les habitants de Fontainemelon ont la possibilité, en cas de départ en vacances, de déposer leurs déchets à Boudevilliers. Des endroits sont prévus à cet effet et il a été constaté que les bennes n'étaient pas remplies en une semaine car peu de gens les utilisent. Il existe également déjà un certain nombre de Molok. Concernant la loi cantonale, j'ai fait partie du groupe*



*de travail. Personnellement, je n'ai pas souhaité entrer en matière pour les petits commerces pour ne pas les mettre en péril. Par contre, la commission cantonale s'est tournée vers les grandes surfaces qui mettent déjà beaucoup de points de collecte à disposition. Il sera difficile d'obtenir plus de leur part sachant que les commerces offrent déjà de grandes possibilités. Néanmoins, en cas d'entrée en matière, il pourrait être décidé d'élaborer un courrier leur demandant d'élargir leur gamme de récolte de déchets. »*

**Vote** : l'entrée en matière est acceptée par 27 voix pour et 11 contre.

**Vote** : l'arrêté est refusé par 14 voix pour et 24 contre.

## **5. Désignation de l'organe de révision pour le contrôle des comptes communaux 2018 à 2020**

---

**M. Thierry Beausire (PLR)** indique que : « *La CGF a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif à la désignation de l'organe de révision des comptes communaux.*

*Lors de la séance du 27 août 2018, le Conseil communal nous a fait part de son choix d'attribuer à la société Néocap Fiduciaire Claude Gaberell SA le mandat de la révision des comptes communaux pour les trois prochaines années. Néocap Fiduciaire Claude Gaberell SA sera responsable du mandat et collaborera avec la société Expertis SA, sise à Cernier.*

*Cette décision est le résultat d'un appel d'offre qui a été effectué dans le courant du mois de mai et dans le cadre duquel huit sociétés ont été sollicitées. Le Conseil communal est convaincu de son choix et s'est basé sur les critères suivants :*

- *montant des honoraires ;*
- *aptitude à assurer le mandat ;*
- *expérience et compétences dans les travaux à effectuer ;*
- *intérêt manifesté ;*
- *collaboration avec une entreprise établie dans la commune.*

*Ainsi, dès l'exercice 2018, les comptes de la Commune seront soumis à un contrôle de révision ordinaire. Il s'agit de vérifier si la tenue des comptes est conforme et en ligne avec les dispositions légales en vigueur.*

*Les travaux de révision devront également attester l'existence et du bon fonctionnement du système de contrôle interne. Cet outil permet de vérifier, d'identifier et gérer les risques liés aux différents processus financiers.*

*Au vu des motifs mentionnés ci-dessus, la CGF s'est prononcée en faveur de cette attribution de mandat à l'unanimité des membres présents. »*



**M. Marcel Carrard (PLR)** mentionne que : « *Le groupe a pris connaissance du rapport de la Commission et de ses conclusions avec une grande satisfaction. La révision de nos comptes doit passer d'un contrôle restreint à ordinaire. Plusieurs sociétés ont été contactées et ont fourni des offres pour répondre au cahier des charges. Les plus grands organismes d'audit ont été laissés de côté et notre Conseil communal a choisi finalement une solution financièrement supportable puisque nous allons finalement travailler en un binôme avec une société localisée dans le Val-de-Ruz, favorisant ainsi les entreprises locales. Le mandat de cet organe de révision aura une durée de trois ans. Le Conseil communal nous propose à ce titre la société Néocap qui collaborera sur ce mandat avec la société Expertis SA, à Cernier. L'arrêté sera accepté par le PLR à l'unanimité.* »

**M. Nicolas Richard (PS)** : « *Le groupe a pris connaissance du rapport et est très satisfait de ce dernier. Il est également content que le mandat soit donné à une fiduciaire locale afin de mettre en avant les compétences présentes sur notre commune, c'est pourquoi nous soutiendrons l'arrêté.* »

**M. Cédric Cuanillon (CC)** informe que le mandat de trois ans qui est proposé correspond au maximum autorisé par la loi sur les finances de l'Etat et des Communes (qui n'autorise pas à aller au-delà de cette durée mais qui pourrait autoriser de la raccourcir). Le Conseil communal est convaincu que trois ans représentent une durée « mature » pour arriver à faire que la collaboration entre la fiduciaire et la Commune ait véritablement une plus-value et pour éviter de passer du temps « à réexpliquer » son fonctionnement.

« *L'avantage aussi manifestement de travailler avec le binôme qui vous est proposé, étant précisé qu'une seule société est engagée juridiquement, permet d'avoir aussi deux experts comptables qui seront autour du bureau plutôt que d'avoir des collaborateurs de grande sociétés, ce qui peut également être un avantage dans la transmission des informations et c'est pour cela que nous vous sollicitons pour accepter ce rapport qualité-coûts vraiment très favorable par rapport à ce que nous vivions déjà jusqu'à présent. Nous estimons donc qu'il s'agit d'une bonne situation mais la loi exige que ce soit vous qui votiez cet appel d'offre puisque la désignation de l'organe de révision est de votre compétence.* »

**Vote** : entrée en matière acceptée à l'unanimité.

**Vote** : l'arrêté est accepté à l'unanimité.

### **6. Modification du plan d'alignement « Village » sis sur le cadastre des Geneveys-sur-Coffrane**

---

**M. Jan Villat (PLR)** : « *Le groupe a pris connaissance du rapport et de cette situation plutôt cocasse découverte aux Geneveys-sur-Coffrane. Nous accepterons cet arrêté pour mettre en conformité la situation réelle avec la législation.* »



**M. Alain Collioud (Les Verts) :** « Le groupe remercie le Conseil communal d'avoir empoigné ce problème et de l'avoir résolu de manière à supprimer les incohérences que l'ancien plan d'alignement recelait. On peut constater aujourd'hui que le bon sens des habitants de ce village, qui ont préféré suivre les lignes des courbes de niveau, a malheureusement prévalu sur le respect strict d'un plan d'alignement tracé par un fonctionnaire peut-être trop zélé qui n'avait pas compris que la géométrie euclidienne et sa définition des droites parallèles est difficile à appliquer dans des surfaces courbes. »

**M. Dragan Mihailovic (PS) :** « Le 19 avril 1907 le Conseil d'Etat a sanctionné le plan d'alignement intitulé " Village " sis sur le cadastre des Geneveys-sur-Coffrane. Durant plus d'un siècle, le village des Geneveys-sur-Coffrane a vu son développement urbain évoluer et au fil des décennies le plan initial est devenu obsolète. Aujourd'hui, le 18 septembre 2018, le Conseil communal a décidé de rectifier cet anachronisme centenaire et le groupe socialiste le remercie pour ce travail. De ce fait, le groupe socialiste soutient la modification du plan d'alignement « Village » sis sur le cadastre des Geneveys-sur-Coffrane. »

**M. Micaël Haldenwang (UDC) :** « Cette modification est une formalité qui règle un flou qui dure depuis longtemps. Le groupe UDC se prononcera favorablement sur cet arrêté. »

**M. Roby Tschopp (CC) :** « Il y a quelques temps, j'étais à la gare de Zurich avec quelques heures de train devant moi. J'ai trouvé ce livre qui s'intitule "Interdiction formelle de se doucher nu". Il s'agit d'un recueil de petits textes de loi, dont la plupart sont américains et où l'on apprend en particulier qu'au Massachusetts "il est interdit de rouler en voiture noire le dimanche" ou d'autres joyeusetés de ce type qui ont toutes eu une bonne raison d'exister à l'époque ; autre petite perle "Il est interdit de traverser la route en marchant sur les mains" dans le Connecticut. J'ai bien ri et je n'aurais pas pensé que quelques années, voire mois, plus tard un tel cas me "tomberait" dessus sous la forme d'un plan d'alignement des Geneveys-sur-Coffrane. Si sur le contenu je n'ai rien à dire puisque vous avez tous résumé la situation un peu cocasse qui s'est présentée dans ce village, je crois que nous avons maintenu le plan d'alignement sur les quelques rues où son abrogation aurait péjoré le droit des riverains. Nous avons, à mon sens, effectué le travail qui devait l'être en fonction de la situation et je vous remercie d'avoir accueilli favorablement cette démarche du Conseil communal. »

**Vote :** le débat d'entrée en matière est adopté tacitement.

**Vote :** l'arrêté est accepté à l'unanimité.

## **7. Réorganisation de l'école**

---

**M. Jean-Claude Brechbühler (PLR) :** « Dans sa séance du 28 août 2018, le conseil d'établissement scolaire (CES) du CSVR s'est prononcé sur le rapport concernant la réorganisation scolaire et ses arrêtés.



*Tout d'abord, le CES salue la qualité du travail effectué par le groupe de travail mis en place en 2017 et remercie le Conseil communal pour l'établissement d'un rapport final bien détaillé. Les membres du CES ont mis en exergue la retranscription fidèle des travaux qui retrace avec justesse les réflexions faites par un panel de personnalités issues des différents cycles scolaires communaux, des représentants du Service de l'enseignement obligatoire, du Service des transports, de l'Office des structures d'accueil extrafamilial et des institutions d'éducation spécialisée, des membres de la Commission du développement territorial et durable, des représentants des associations de parents d'élèves ainsi que des représentants du Conseil général de Val-de-Ruz.*

*Plusieurs membres de la commission ont toutefois relevé qu'ils n'avaient pas l'impression de sentir une réorganisation scolaire à la hauteur de l'énergie mise en commun lors des séances du groupe de travail, laquelle aurait permis d'optimiser la répartition et la gestion des effectifs scolaires ainsi que le renforcement de l'organisation scolaire en fonction des objectifs pédagogiques.*

*Cette frilosité peut s'expliquer par le fait que le cadre étant fixé par le Canton et que celui-ci ne s'étant positionné formellement, le résultat attendu ne va pas assez loin et déçoit quelque peu.*

*Le CES s'est également penché sur la proposition du Conseil communal de modifier les articles 4.1, 4.2 et 10.1 du Règlement général du CSVR.*

*Huit membres présents ont accepté la proposition de modification du Conseil communal, contre trois oppositions et une abstention.*

*Au terme des débats, les membres du CES ont accepté à l'unanimité le rapport présenté par le Conseil communal de Val-de-Ruz. »*

**M. Alain Collioud (Les Verts) :** « *La Commission des règlements s'est réunie le 16 août dernier en présence de Mme Pellissier pour se prononcer sur les modifications du règlement général du CSVR. Si les modifications proposées à l'art. 4.1 ont été, à part quelques petits amendements, acceptées à la majorité de la Commission, les modifications apportées à l'art. 4.2 ont été refusées par la majorité de celle-ci. De ce fait, nous proposerons tout à l'heure un amendement demandant de supprimer les modifications et de revenir à la version ancienne du règlement pour cet article.*

*Au chapitre 6, il nous était proposé de présenter dans le détail les éléments liés au logiciel de gestion de la vie scolaire. Nous avons proposé au Conseil communal de sortir du Règlement général tous ces éléments d'application pour les placer dans un arrêté spécifique. En particulier, nous ne trouvons pas pertinent de nommer le logiciel choisi dans ledit règlement. La solution retenue qui vous est présentée ce soir va dans le sens des propositions de la Commission, en limitant l'article 6 à une information générale sur l'utilisation d'un logiciel de gestion de la vie scolaire et en plaçant, dans un arrêt séparé, les spécificités de celui-ci. »*

**Mme Mary-Claude Fallet (PLR) :** « *La Commission de gestion et des finances (CGF) a pris connaissance du rapport du Conseil communal avec intérêt.*



*Lors de notre séance du 27 août 2018, le Conseil communal nous a présenté les modifications du règlement général ainsi que les propositions de réorganisation de l'école.*

*Les nouveaux moyens d'enseignement impliquent un enseignement plus individualisé et incitent le Conseil communal à proposer des classes à un degré à l'avenir, à partir du cycle 2. Le rapport fait également mention d'un éventuel regroupement d'élèves à grande échelle, ce qui nécessiterait la construction de nouveaux bâtiments scolaires plus adaptés à l'enseignement actuel et futur.*

*Dans la mesure du possible, les élèves utiliseraient les transports publics. Toutefois, il sera indispensable de mettre sur pied des transports scolaires pour une partie des déplacements.*

*La réorganisation de l'école, telle que présentée dans ce rapport, aura des incidences financières importantes pour l'avenir de notre Commune et ne sont pas chiffrées à ce jour.*

*A ce stade, la CGF renonce à se prononcer sur ce dossier étant donné qu'elle ne dispose pas d'éléments financiers liés à cette réorganisation. »*

**Mme Claudine Geiser (PLR)** mentionne que : « Lors de sa séance de préparation du 10 septembre 2018, le groupe a pris connaissance du volumineux rapport concernant la réorganisation scolaire. Ce document finalise les travaux de l'étude participative créée en 2017 pour réfléchir sur des nouvelles solutions d'organisation de l'école à Val-de-Ruz et présente les réflexions du groupe de travail.

*Cependant, au vu du peu de propositions retenues, certains participants de notre groupe se questionnent sur la pertinence du lancement de l'étude. Le rapport très détaillé nous montre la situation actuelle et propose quelques mesures correctives. Après de nombreuses réformes dans ce domaine, il s'agissait de donner un cadre plus clair à tous les acteurs de l'école.*

*L'organisation de l'école est un sujet sensible et compliqué, différents éléments devant être conciliés : un cadre strict dicté par l'Etat avec notamment l'abandon des classes à deux niveaux, des méthodes d'enseignement plus compliquées qui doivent tenir compte des élèves à besoins particuliers, les infrastructures dispersées sur le territoire et plus que jamais la réalité financière de la Commune.*

*Les parents des enfants du cycle 2 seront amenés à intégrer de nouvelles habitudes. Notamment par le fait que son enfant ne soit pas forcément scolarisé dans le collège du lieu de domicile et déplacé dans un village voisin. Dans la mesure du possible en conservant les groupes-classe. Notre groupe juge cette option d'un bon œil.*

*En cas de déplacement d'élèves, il est demandé des précisions sur la gestion de la pause de midi. Les enfants auront-ils suffisamment de temps ? Qu'advient-il de l'horaire bloc ? Des inquiétudes sont évoquées également quant à l'usage des transports publics par les élèves des cycles 1 et 2.*

*Notre groupe souhaite également savoir comment les enseignants ont accueilli le projet.*



*Si la grande partie des modifications ont convaincus nos conseillers, il n'en va pas de même de l'article 4.2 pérennité des collèges. Notre groupe souhaite que le Conseil général garde la compétence de décision en cas de fermeture de collège et soutiendra l'amendement déposé par la Commission des règlements.*

*Il acceptera sans grand enthousiasme l'arrêté concernant "Pronote", le jugeant plus que superflu. »*

**M. Pierre-André Studer (PS) :** *« Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour ce rapport très complet et nous apprécions le fait d'être informé, dans un souci de transparence, sur les options proposées par le Cercle scolaire de Val-de-Ruz.*

*Plusieurs thèmes sont abordés et nous souhaitons en retenir deux.*

- 1. L'individualisation du suivi des élèves, qui est semble-t-il devenue la règle aujourd'hui, implique la réalisation de classes à un seul degré. Dans ce cadre, il s'agit d'un défi pour l'avenir de notre cercle scolaire unique et il est en même temps question de sous-cercles scolaires. Il n'est donc pas évident de trouver des avantages à la création de sous-cercles scolaires pour atteindre cet objectif de classe à un seul niveau.*
- 2. Ce rapport parle également de mesures d'économie et de maîtrise des coûts. Nous osons espérer que les réformes proposées par les différents acteurs sont avant tout dictées par la qualité de l'enseignement et l'atteinte des effectifs idéaux d'environ 18 voire 19 élèves par classe. A nos yeux, il s'agit de facteurs prépondérants pour le bien des élèves et celui des enseignants.*

*Le groupe socialiste soutiendra globalement la modification du règlement général du Cercle scolaire de Val-de-Ruz proposé et de ce fait, il encourage le Conseil communal à entreprendre les démarches qui permettront d'organiser l'avenir d'une école de qualité. »*

**M. Romain Douard (Les Verts) :** *Le groupe s'est penché sur le rapport constitué de deux parties clairement distinctes. La première concerne le futur de l'école ; la deuxième concerne l'introduction du logiciel "Pronote" et la nécessité de disposer d'un règlement adéquat de mise en œuvre.*

*Pour cette deuxième partie, Les Verts n'ont pas de commentaire particulier à apporter et sont prêts à accepter l'arrêté relatif à l'informatique administrative du CSVR.*

*Par contre, la première partie du rapport propose une vision de l'école qui soulève bon nombre de questions voire de réticences pour notre groupe. Certaines options mises en avant par le Conseil communal sont d'ordre purement pédagogique et ne relèveraient pas de la compétence de notre Conseil si elles n'avaient pas d'incidences sur l'organisation du territoire, sur les infrastructures dans les transports et, in fine, sur les finances.*

*Au-travers du rapport qui nous est présenté ce soir, le Conseil communal nous demande de valider une vision de l'école de demain, que l'on peut résumer en trois mots : centralisation – transports – dépense. La volonté du Conseil communal est de regrouper, dans un proche avenir, les années 7 et 8 dans quatre collèges principaux. Dans un second temps, l'entier du deuxième cycle sera concerné. Nous savons déjà que les collèges prévus ne disposent pas du nombre de salles nécessaire. Combien*



*devrons-nous en construire ? Dix ? Vingt ? Souvenons-nous qu'une salle de classe coûte un demi-million de francs. Et que fera-t-on des salles de classe devenues inutiles dans les collèges abandonnés ? Quel sera le coût de leur réaffectation ? Le cas du collège du Pâquier nous trouble également. D'un côté, le Conseil communal semble être attaché à son maintien ; de l'autre, il demande de pouvoir le fermer sans en référer à notre Conseil. Que faut-il en penser ? La centralisation des élèves engendrera des transports supplémentaires. A l'heure où l'on parle de saturation des infrastructures de transports, est-il bien raisonnable de banaliser les déplacements auprès des enfants ? Est-ce en déplaçant les élèves que l'on atteindra notre autonomie énergétique ?*

*Le Conseil communal promet des économies de fonctionnement au niveau du personnel enseignant ; mais vaut-il vraiment la peine d'économiser quelques heures d'appui qui apportent à coup sûr bien plus à nos enfants que des transports coûteux mais non défendables d'un point de vue environnemental ? Pour Les Verts, le choix est clair. Nous espérons qu'il l'est aussi pour vous.*

*Le Conseil communal nous propose ce soir un projet d'école qui impliquera, à terme, des adaptations lourdes de nos infrastructures scolaires. Si nous l'acceptons, nous nous exposerons à devoir analyser, d'ici quelques mois, les investissements conséquents de l'ordre de plusieurs millions de francs puis à déplacer quotidiennement des centaines d'élèves supplémentaires.*

*Le groupe des Verts ne voit pas l'école de cette manière et refusera l'entrée en matière en demandant au Conseil communal d'adapter l'école à l'infrastructure et non l'inverse.*

*Pour terminer, je vous invite tous à relire la page 8 du document intitulé " Projet de fusion – dimension sociétale 2". Je cite : " Le nombre de classes sera attribué en fonction de l'effectif global des élèves de la Commune et permettra ainsi de garder des classes dans des petits villages, assurant une meilleure répartition des élèves en fonction du territoire, des classes plus homogènes et une utilisation optimale des locaux disponibles." Alors, respectons pour une fois le vote des citoyens de Val-de-Ruz du 27 novembre 2011 ; c'était il y a moins de sept ans. »*

**Mme Anne Christine Pellissier (CC) :** *« L'école est un projet de société. Elle remplit une mission d'instruction et d'éducation, permettant de former des citoyens capables de s'intégrer dans la "cité" et de développer une conscience critique face aux changements technologiques, politiques et sociaux. Selon les valeurs et principes de la démocratie, elle garantit une équité de traitement pour chacun des élèves qui lui sont confiés, leur assurant les possibilités et moyens de formation correspondant à leurs besoins.*

*Aussi, en complémentarité avec les institutions et écoles spécialisées du Canton, le CSVR soutient une école inclusive et s'emploie à développer et acquérir les moyens et les compétences nécessaires à l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers.*

*En tant que lieu de vie apprenant, l'école se définit comme un centre de compétences qui participe également au développement et à l'attractivité de sa région. Au travers des valeurs qu'elle défend, elle entend aussi favoriser les échanges, stimuler l'envie et soutenir les idées de ses acteurs.*



*Ceci est la vision stratégique du Cercle scolaire de Val-de-Ruz, vision basée sur les principes du concordat Harnos, de l'accord-cadre sur la pédagogie spécialisée, mais également sur notre expérience, sur les recherches menées au niveau de l'éducation ainsi que sur les modèles mis en place ailleurs dans le canton, en Suisse et même au niveau international.*

*Ainsi le projet de réorganisation de l'école qui vous est soumis ce soir n'est pas issu d'une lubie de la direction, de la cheffe de dicastère ou du Conseil communal, mais découle d'une réflexion et d'une expérience entamées en 2012 déjà pour le CSVR.*

*D'une école traditionnelle où l'enseignant dispense son savoir aux élèves qui l'écoutent religieusement, assis en rang d'oignon face à lui, nous sommes passés aujourd'hui au modèle dans lequel l'élève se déplace vers le savoir. Il devient acteur de ses apprentissages qu'il travaille sur un mode collaboratif avec ses camarades au sein d'activités sous forme d'ateliers. Il progresse dans ses acquis à son rythme, encouragé et soutenu de manière individualisée par l'enseignant capable de cibler ses besoins et de s'adapter à ses compétences. La photo illustre bien le modèle actuel, l'enseignant étant au centre et pouvant paraître l'un des élèves.*

*De par les options prises par le Grand Conseil, qui a ratifié l'accord-cadre sur la pédagogie spécialisée, l'hétérogénéité des élèves au sein de la classe est devenue la règle. Ainsi, au cycle 2, il n'est pas rare d'avoir un ou plusieurs élèves qui présentent un retard équivalent à plusieurs années dans l'une ou l'autre branche, élève pour lequel l'avancement s'est fait par dérogation plutôt que de recourir au redoublement.*

*Si le canton de Neuchâtel a déterminé un nombre moyen d'élèves par classe et qu'il vient de renoncer à augmenter celui-ci malgré ces recherches d'économies, ce n'est pas par simple lubie. S'il envisage de plafonner le nombre d'élèves maximum par classe, bien que l'organisation des classes soit du ressort des cercles scolaires et des directions d'école, ce n'est pas seulement pour plaire aux syndicats d'enseignants ; mais c'est bien parce que l'éducation et les moyens pédagogiques mis en œuvre pour accompagner tous les élèves dans leurs apprentissages scolaires et les amener à, je cite l'article 3 du concordat Harnos, "développer une personnalité autonome et d'acquérir des compétences sociales ainsi que le sens des responsabilités vis-à-vis d'autrui et de l'environnement" requièrent une attention de l'enseignant particulière pour chacun de ses élèves.*

*Privilégier la dotation en enseignants dans les classes plutôt que de mettre en place des transports scolaires paraît de prime abord une bien meilleure idée que celle qui vous est proposée dans ce rapport. C'est oublier qu'une classe de 25 élèves bénéficiera au mieux de trois périodes d'appui sur les 29 de la grille horaire. L'enseignant aura donc en moyenne 1,28 période à disposition par élève dans la classe de 25 avec appui, alors que cette moyenne est de 1,52 période s'il est seul pour une classe de 19 élèves ; et nous parlons bien là de l'appui et non pas du soutien, qui lui est destiné aux élèves qui sont en difficulté. L'appui, lui, vient en soutien à l'enseignant qui a une classe importante.*

*Par ailleurs, le rapport concernant la stratégie cantonale en matière de pédagogie spécialisée, adopté en juin par le Grand Conseil, le rappelle en page 8 : les méthodes d'intervention de pédagogie spécialisée sont fondées sur l'activation et le développement des ressources de l'élève*



*ainsi que de son environnement familial, scolaire et social. Ce principe implique, conformément aux principes de subsidiarité et de la responsabilité individuelle inscrits dans la Constitution fédérale, que tout ce qui est utile, nécessaire et possible pour limiter le recours à des prestations doit être mis en place.*

*Ce qui vaut pour la pédagogie spécialisée et les élèves à besoins éducatifs particuliers vaut également pour tous les élèves. Ainsi, selon le modèle actuel, qui privilégie à tout prix le maintien des élèves dans leur village, on recourt à l'apport de ressources humaines supplémentaires plutôt que de déplacer des élèves d'un village à l'autre pour constituer des classes à effectif lissé. On oppose ainsi un modèle d'allocation de ressources, dont l'efficacité n'est pas ou n'est plus prouvée, à celle du maintien d'un lien social ou de proximité au sein de la communauté villageoise. Ceci se passe dans une commune fusionnée dans laquelle l'école a entre autres pour mission de créer le sentiment d'appartenance à la nouvelle entité.*

*Bien évidemment, l'école pourrait se contenter de modifier son organisation sans toucher au règlement général du CSVR. Toutefois, ce serait manquer de transparence et de prévisibilité vis-à-vis des élèves et de leur famille, puisqu'il s'agirait à chaque fois de déroger à la règle actuelle. Avant la fusion, des élèves étaient déplacés d'une commune à l'autre pour des raisons d'organisation et de coûts. La régionalisation de l'école a créé une crainte des anciennes communes de voir leur collège fermer et leurs élèves partir ailleurs dans le cercle scolaire. La première mouture du règlement général découle de ces peurs exprimées par les anciennes autorités. Il s'agit aujourd'hui de mettre en œuvre la vision portée par la convention de fusion, soit développer une école communale offrant une gestion globale des effectifs d'élèves et d'enseignants. Il ne s'agit nullement de fermer des collèges à l'heure actuelle mais je vous rappelle que nous allons démarrer le plan d'aménagement local et qu'il s'agit, à ce titre, d'avoir une vision à moyen ou long terme, c'est-à-dire savoir quel terrain nous allons réserver si un jour nous devons agrandir l'école ou les écoles, vision qui irait dans le sens de l'école que nous mettons en place. A aucun moment il ne s'agit de venir avec un projet de construction d'un nouveau bâtiment. Le deuxième élément, qui par contre viendra peut-être plus rapidement que prévu, c'est bien la problématique de l'adaptation de nos bâtiments scolaires à la loi sur le handicap puisqu'actuellement seuls les collèges de Vilars et des Geneveys-sur-Coffrane respectent les normes attendues ; même La Fontenelle ne les respecte pas. A un moment donné, il s'agira de voir quelles options seront à étudier et il s'agira de réserver, dans le cadre du PAL, suffisamment de terrain pour le cas où nous devrions agrandir l'école ou rassembler des élèves mais nullement de venir avec de nouveaux projets chiffrés de construction de bâtiments scolaires.*



*Enfin, le Conseil communal prend note de la proposition d'amendement de la Commission des règlements. Il ne peut que rassurer votre Autorité sur le fait qu'il n'entend nullement s'atteler à fermer l'un ou l'autre collègue du cercle scolaire. Les solutions mises en place afin de conserver l'école du Pâquier montrent qu'il tient à préserver l'utilisation de l'ensemble de ses bâtiments. Il rappelle toutefois que l'organisation des classes est une tâche opérationnelle, donc de la compétence du Conseil communal. Donner cette compétence au Législatif, c'est également permettre le recours au référendum dans un domaine où l'émotionnel collectif pourrait s'imposer au détriment des exigences ou des besoins d'ordre pédagogique. Il maintient donc la proposition de modification du règlement qui vous est soumise. Il peut par contre s'engager à ce que le CES et la CGF soient consultés préalablement à toute décision de fermeture de collègue.*

*Enfin, en ce qui concerne l'arrêté pour l'utilisation de "Pronote", il est vrai que son utilisation pour les fichiers tiers non imposés par le Canton nécessite une réglementation liée à la protection des données. Celle-ci est imposée par la loi sur la transparence et la protection des données et a été négociée avec le préposé Jura-Neuchâtel et le chef d'office de l'informatique scolaire. Il est dès lors déconseillé de vouloir prendre des libertés avec le contenu des articles si nous voulons continuer à utiliser "Pronote" (qui donne pleinement satisfaction selon les objectifs attendus après sa première année d'utilisation au sein du CSVR). Il est donc vrai que j'ai entendu, à plusieurs reprises, les envies d'y toucher avec le risque tout de même d'un refus ou interdiction d'utiliser le logiciel par le préposé à la protection des données. »*

**Vote :** L'entrée en matière est acceptée par 31 voix contre 7.

**Vote :** L'amendement de la Commission des règlements proposant de conserver l'article 4.2 initial et de supprimer les modifications ici proposées, est adopté par 34 voix contre 4.

**Vote :** L'arrêté amendé du Conseil général relatif à la modification du règlement général du Cercle scolaire de Val-de-Ruz du 20 juin 2016 est adopté par 30 voix contre 5 et 3 absents.

**Vote :** L'arrêté du Conseil général relatif à l'informatique administrative au Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSV) est adopté par 36 voix et 2 abstentions.

La séance est interrompue jusqu'à 21h05.

### **8. Initiative populaire communale « Pour l'accueil parascolaire »**

---

**Le président** rappelle que le deuxième arrêté du rapport de la Commission des règlements ne peut être voté que si le premier arrêté est accepté.



**M. Pascal Truong (PLR) :** « *Le groupe est divisé sur le sujet qui nous intéresse. Une partie d'entre nous, viscéralement attachée à la responsabilité individuelle en matière d'éducation et de garde d'enfants, estime que la Commune atteint déjà les objectifs cantonaux en matière d'accueil parascolaire et n'a pas à s'infliger des exigences supplémentaires. Une autre partie du groupe, consciente des caractéristiques géographiques de notre habitat et, de facto, de la dispersion des lieux de scolarisation et d'accueil parascolaire, suivra les conclusions de la Commission des règlements et acceptera l'arrêté proposé. »*

**M. Alain Lugon (Les Verts) :** « *Le groupe a déjà manifesté son soutien à l'initiative populaire communale déposée par le PS lors des débats de février dernier. De ce fait, il appuiera à l'unanimité la démarche proposée par la CGF qui remplit pleinement à nos yeux l'objectif visé par l'initiative. Par conséquent, notre groupe accepte les deux arrêtés et le classement du postulat PO17.004. »*

**M. André Vallat (PS) :** « *Au cours de l'année 2017, le groupe socialiste a lancé l'initiative communale « Pour l'accueil parascolaire ». Cette initiative a reçu l'accueil que nous espérions et nous avons récolté les signatures nécessaires. C'est alors que, lors de la séance du Conseil général du 19 février de cette année, le Conseil communal nous en a présenté un rapport. Tout en considérant l'initiative comme recevable, ce rapport nous proposait de la combattre. D'une part, elle pouvait faire craindre un coût trop élevé, par exemple en demandant des structures à la proximité de chaque collège. Et, d'autre part, elle était jugée trop contraignante en raison de toutes les contraintes déjà connues de la Commune pour une bonne mise en œuvre de l'accueil parascolaire. Et, faut-il le rappeler, les conditions financières dans lesquelles étaient la Commune et, sont toujours, particulièrement difficiles.*

*En reconnaissant les critiques d'une part, mais, d'autre part, en pouvant préjuger que beaucoup d'élus avaient été sensibles à cette demande de la population, nous avons alors proposé le renvoi de l'initiative devant une commission afin de trouver un compromis avec les autres partis. C'est alors que la Commission des règlements a été chargée de cette tâche.*

*La commission a alors débattu pendant trois séances afin de trouver les compromis nécessaires à une entente. Puis elle a rédigé un rapport ainsi que deux arrêtés. Le premier d'entre eux atteste que l'initiative est recevable et le deuxième représente l'initiative avec ses compromis. Nous remercions la Commission des règlements pour son travail, pour avoir permis des débats fructueux et pris en compte les positions des différents groupes politiques. Nous saluons aussi l'ouverture dont ont fait preuve les différents partis.*

*Le groupe PS vous propose donc, bien entendu, d'accepter cette initiative telle qu'elle nous est présentée aujourd'hui. En reconnaissant que l'augmentation du nombre de femmes dans la vie professionnelle est une des évolutions les plus marquantes au cours de ces vingt dernières années, nous pensons que nous faisons un pas important pour permettre à la population de Val-de-Ruz de mieux concilier vie de famille et vie professionnelle, ceci autant pour les ménages où les deux travaillent que pour les familles monoparentales. »*



**Mme Verena Luder (UDC)** : « *Le groupe UDC accepte l'adoption de l'initiative et sa mise en œuvre, ainsi que le classement du postulat.* »

**M. Jan Villat (PLR)** : « *Comme les différents groupes politiques l'ont relevé, la Commission des règlements a fait sienne l'idée exprimée par le plénum lors du renvoi aux commissions, à savoir qu'il convient d'accepter une initiative dès lors qu'on partage son esprit, même si la lettre peut nous rebuter. Nous vous avons donc concocté deux arrêtés, l'un d'adoption de l'initiative et l'autre de mise en œuvre de l'initiative, tout en admettant qu'ils enfoncent peut-être quelques portes ouvertes mais qu'ils le font avec une certaine délicatesse. Le point central est néanmoins de garantir un taux de couverture de 20%, indépendamment de la géographie de notre Commune et, c'est par le biais de deux articles que nous cherchons à y parvenir, premièrement en imposant ce taux à l'échelle communale et, deuxièmement, en précisant que le lieu d'habitation d'un enfant n'est pas déterminant pour octroyer ou refuser une place en structure d'accueil. Comme les groupes politiques ont manifesté un accueil favorable à cette solution, il ne sert à rien que je rajoute autre chose.* »

**Mme Anne Christine Pellissier (CC)** : « *Le projet d'arrêté réalisé par la Commission des règlements, séances auxquelles j'ai assisté, corrige les problèmes relevés dans le texte de l'initiative, que le Conseil communal avait également soulevés dans son rapport de février 2018, c'est-à-dire l'obligation d'offrir une structure dans chaque village doté d'un collège.*

*Il est conforme aux objectifs de la Loi sur l'accueil des enfants (LAE), bien que le canton ait renoncé à fixer des quotas par commune, mais plutôt cherché à encourager un développement selon les besoins de 20% mais à l'échelle du Canton.*

*L'organisation à Val-de-Ruz, en fonction du nombre d'élèves par collège, est possible en tout cas en ce qui concerne l'accueil parascolaire communal, soit les structures purement communales, ainsi qu'à Dombresson et Coffrane où une structure communale complète d'ores et déjà l'offre de la structure privée. Elle sera plus difficile à réaliser à Chézard-Saint-Martin parce qu'il est actuellement impossible, par exemple si le nombre d'élèves devait diminuer, de « reprendre » des places accordées à une structure privée, c'est-à-dire que l'on pourrait se retrouver avec une structure offrant plus de places ou uniquement des places ouvertes toute la journée comme c'est le cas maintenant. Actuellement, nous ne sommes pas totalement au nombre complet et la possibilité est donnée aux enfants du cycle 2 de Chézard-Saint-Martin de fréquenter l'accueil de midi mis en place à Dombresson, qui offre une alternative à l'augmentation transitoire des places de Passion et Chocolat.*

*Les coûts de l'adaptation de l'offre à 20% ne sont pas négligeables dans la situation budgétaire actuelle. Ils pourraient être augmentés en particulier dans le cas où Valangin fusionnerait avec Neuchâtel puisque nous perdriions 30 places à l'échelle du CSVR dont une grande partie est occupée par les enfants de Valangin.*

*Une compensation serait par ailleurs possible, sans toucher au budget, par une diminution du nombre de places ouvertes toute la journée et une augmentation des places de midi, ce qui est déjà*



*réalisé aujourd'hui afin de mettre à disposition des places de midi à Dombresson. Il s'agirait d'un changement par rapport à la situation actuelle, puisque nous augmenterions le nombre de places de midi aux élèves du cycle 2 et le nombre de places à la journée en fonction du nombre d'élèves au cycle 1 avec la précision que la situation de Chézard-Saint-Martin, qui possède une structure privée, ne nous permettra pas forcément d'y adapter ce modèle.*

*Le projet de réorganisation de l'école est compatible avec l'arrêté proposé par la Commission des règlements. En effet, les élèves pourront fréquenter soit la structure de leur lieu de domicile, soit celle de leur lieu de scolarisation. Il sera également plus facile de prévoir une scolarisation là où il y a une structure d'accueil dans le cas où il n'y en aurait pas sur place.*

*En conclusion, au vu des circonstances financières actuelles, la mise en œuvre de l'initiative n'est possible à coût constant qu'en remplaçant une partie des places ouvertes toute la journée par des places d'accueil de midi, sachant qu'une place de midi vaut, au niveau financier, la moitié d'une place de jour. Il s'agira donc d'être cohérents ou d'augmenter les budgets, ce que le Conseil communal voit difficilement réalisable. »*

**Vote** : L'entrée en matière est acceptée tacitement.

**Vote** : L'arrêté relatif à la recevabilité et à l'acceptation de l'initiative communale « Pour l'accueil parascolaire » est adopté par 36 voix contre 2.

**Vote** : L'arrêté relatif à la mise application de l'initiative communale « Pour l'accueil parascolaire » est accepté par 32 voix contre 6.

**Décision** : le classement du postulat PO17.004 déposé par le groupe socialiste et Les Verts, intitulé « Egalité devant le subventionnement du parascolaire, indépendamment du village de résidence » est adopté à l'unanimité.

### **9. Traitement des conseillers communaux et du personnel de la Commune de Val-de-Ruz**

---

**M. Cédric Cuanillon (CC)** : « Conformément au règlement communal le Conseil communal ayant un intérêt manifeste, à titre privé, il se récusé pour ce point à l'ordre du jour et reste à disposition en cas de discussion sur des points techniques en lien avec les employés. »

**Le président** revient sur le rapport d'information de la CGF, sans aucun projet d'arrêté, lequel fait suite la motion M18.002 déposée par le groupe UDC et ouvre le débat.

**M. Francis Krähenbühl (PLR)** : « Le 19 février dernier, le Conseil général a mandaté la CGF de préparer, à son intention, un rapport relatif au traitement du Conseil communal ainsi que du



*personnel administratif communal. Notre rapport vous est parvenu, permettez-moi d'en relever les principaux éléments.*

*Au préalable, nous tenons à préciser que le vote du 10 juin n'était pas un vote sur le traitement du Conseil communal, mais visait exclusivement l'augmentation du coefficient fiscal dans le but de réduire le déficit de fonctionnement qui, je le rappelle, est de CHF 7.8 millions au budget 2018. Nous avons donc limité nos réflexions au mandat qu'on nous a soumis, sans tenir compte de cette votation.*

*Premier objet sur lequel la CGF s'est penchée : le salaire du Conseil communal. La comparaison avec d'autres communes de Suisse romande de plus 10'000 habitants ayant un exécutif à plein temps montre qu'à Val-de-Ruz, le salaire actuel est plutôt dans la moyenne inférieure, précisément en 10<sup>ème</sup> position des 12 communes en question. On ne peut donc pas parler de surenchère, d'exagération ou d'indécence.*

*La motion suggérait également une audition du Conseil communal par la CGF, ce que nous avons fait en recevant individuellement tous les conseillers communaux. Vous avez reçu, avec le rapport, une synthèse des réponses et remarques faites aux sept questions que nous leur avons posées. Cela a donné lieu à bon nombre de clarifications, dont il ressort que toute réduction au sein du Conseil communal, qu'il s'agisse du nombre de conseillers communaux ou du temps de travail, devrait être compensée par l'engagement de nouveaux employés dans l'administration. Ces derniers devraient avoir les bonnes compétences et qualifications pour pouvoir occasionnellement remplacer ou représenter le Conseil communal, donc un salaire en conséquence.*

*Au vu de ses analyses, la CGF recommande le maintien d'un Conseil communal professionnel de cinq membres à plein temps, pour les raisons suivantes, parmi d'autres :*

- *Ce choix a été fait au moment de la fusion en contrepartie d'une administration plus légère qu'ailleurs. La comparaison avec d'autres communes du canton montre que le nombre d'employés communaux pour 1'000 habitants est l'un des plus faibles à Val-de-Ruz.*
- *Un Conseil communal à cinq membres permet une représentation de la commune forte et crédible dans les différents organes auxquels elle participe.*
- *Les conseillers communaux exécutent des tâches opérationnelles qui ne pourraient être faites que par un renforcement du personnel administratif si leur temps de travail ou leur nombre était réduit. L'économie serait donc négligeable, voire inexistante.*
- *5 personnes assurent une meilleure représentation politique de la population et des différents courants politiques dans la commune.*
- *Davantage d'avis sont formulés par cinq personnes que par trois ; plus de compétences sont représentées ; on gagne en collégialité et en représentativité de la population.*
- *L'efficacité dans l'avancement des projets et le traitement des dossiers importants (PAL, PGEE, réforme du Cercle scolaire, nouvelle péréquation, etc.) est supérieure.*
- *Même si la fusion est pour ainsi dire achevée, la charge de travail ne diminue pas, bien au contraire, l'Etat ne cessant de reporter des tâches sur les communes. Les dossiers à traiter*



*deviennent de plus en plus complexes et les chances de trouver les bonnes compétences parmi cinq personnes sont mathématiquement plus grandes que parmi trois.*

- *La structure avec cinq conseillers communaux a déjà porté ses fruits dans plusieurs grands dossiers tels que, par exemple, la révision de la péréquation, actuellement en consultation, à laquelle le Conseil communal a activement participé, nouvelle péréquation qui pourrait alléger les finances communales de plus de 4 millions de francs. Rien ne dit qu'avec une participation du Conseil communal de Val-de-Ruz que cette péréquation serait très différente mais rien ne dit non plus qu'elle serait similaire.*

*Le salaire du Conseil communal n'a pas été revu depuis 2013, la CGF recommande qu'il soit maintenu à son niveau actuel. Les conseillers communaux ne sont pas défrayés pour leurs déplacements (km, repas, heures) et ils rétrocèdent les jetons de présence de leurs diverses représentations à la Commune, ce qui n'est pas le cas de toutes les Communes du Canton. Une réduction du salaire de base accompagnée de l'introduction d'un défraiement ne serait qu'une distribution différente d'un montant quasiment identique. La commission a abandonné cette option, la solution actuelle ayant en plus l'avantage de la simplicité.*

*Par ailleurs, même s'il peut être discutable de comparer les domaines public et privé, Val-de-Ruz a un budget de l'ordre de CHF 80 millions. Une industrie privée de dimension comparable compterait environ 250 à 300 collaborateurs. Confierait-on la direction de cette entreprise à une équipe d'amateurs ou d'employés à temps partiel ? De plus, dans le privé, il n'est pas rare que la direction soit au bénéfice d'un véhicule de fonction ou encore de frais de représentation.*

*Le poste de conseiller communal est une forme de contrat à durée déterminée, il est remis en question tous les quatre ans. Le risque de se retrouver sans emploi est donc plus élevé que pour d'autres postes, ce qui justifie aussi un salaire approprié. Combien de citoyens seraient prêts à renoncer à leur emploi actuel plus sûr pour un poste aussi exposé ? De plus, ils ne bénéficient d'aucune rente, contrairement à certains membres d'autres Exécutifs, si ce n'est le délai légal de trois mois pour toute démission ou licenciement.*

*En ce qui concerne le personnel communal dont la Commune a la charge, il se compose à la fois d'employés soumis aux conditions salariales et sociales de l'Etat (p. ex. les enseignants), et d'employés purement engagés par la Commune. Il est difficile d'imaginer qu'on creuse les disparités sociales et salariales entre les deux catégories de collaborateurs. C'est une question d'équité.*

*Les conditions des employés sont actuellement en cours de redéfinition par le Conseil communal et plusieurs éléments salariaux (allocations pour enfants et prévoyance) auront un impact sur leur salaire en 2019. La CGF prend acte de ces éléments et ne recommande pas de mesure additionnelle visant à réduire le salaire des employés.*

*En conclusion, la CGF recommande le statu quo au Conseil général, tant pour le Conseil communal que pour le personnel administratif.*

- 1) *Elle privilégie la qualité du travail et la force de représentation d'un Conseil communal à cinq membres par rapport à toute autre solution.*



2) *Les économies réalisées en réduisant le temps de travail ou le nombre de conseillers communaux seraient contrebalancées par l'engagement de personnel supplémentaire pour effectuer certaines de leurs tâches, avec des heures supplémentaires payées et/ou des défraiements.*

*Par 6 voix contre 1, la CGF recommande le maintien d'un taux d'activité de 100%.*

3) *Le traitement des conseillers communaux est en accord avec leurs responsabilités et leur charge de travail. La comparaison avec d'autres communes de Suisse romande renforce ce constat.*

*Par 6 voix contre 1, la CGF est favorable au maintien du salaire actuel.*

4) *Enfin, en ce qui concerne le personnel administratif communal, mises à part les mesures en cours pour 2019, la CGF est favorable au maintien du statut et du traitement actuel du personnel communal.*

*On l'a vu et entendu lors de différents débats, ce sujet est hautement émotionnel. Nous prions instamment les membres du Conseil général de faire abstraction de cet aspect et de ne s'attacher qu'aux éléments objectifs décrits dans notre rapport.*

*Nous proposons donc à ce Conseil de prononcer le classement de la motion. »*

**M. Jean-Claude Brechbühler (PLR) :** *« Dans sa séance du 10 septembre 2018, le groupe PLR s'est prononcé sur le rapport de la CGF concernant le traitement des conseillers communaux et du personnel de la Commune de Val-de-Ruz.*

*Après étude de ce document, il est à relever que le salaire de notre Exécutif n'est pas indécent en comparaison intercommunale et que celui-ci se trouve au 33ème rang sur 40 Exécutifs de Suisse romande à plein temps. Il a été également relevé que les salaires n'ont pas évolués depuis 2013, que les jetons de présence sont reversés à la Commune, que les frais de repas et de déplacements ne sont pas remboursés et qu'il n'y a strictement aucune rente en cas de non-réélection.*

*Il dégage également de ce document de grande qualité, la conviction qu'une diminution du nombre de membres ou du taux d'activité conduirait de fait à l'engagement de personnel administratif supplémentaire, ce qui serait clairement une fausse économie.*

*D'autre part, la forte présence du Conseil communal dans les rapports entre entités publiques paraît essentielle.*

*Quant au traitement du personnel communal, il n'y a strictement aucune raison objective de revoir leur salaire à la baisse. Je tiens ici à souligner que nous avons la chance d'avoir un personnel fidèle, engagé pour notre commune et compétent dans ses tâches quotidiennes. Je profite de cette tribune pour l'en remercier sincèrement.*

*Aussi, le groupe PLR accepte à l'unanimité le rapport de la CGF et de facto, le classement de la Motion M 18.002 amendée. »*

**M. Jean-Luc Pieren (UDC) :** *« Premièrement, nous précisons qu'il s'agissait d'étudier une masse salariale et non pas de mettre le doigt sur les salaires des employés, au contraire nous aurions très bien pu accepter une augmentation pour les petits salaires et une diminution des gros. Par contre,*



*pour ne pas chercher une confrontation, le groupe UDC a pris acte du rapport et en fera une analyse appropriée, ultérieurement, dans un espace citoyen réceptif ».*

**M. Alain Lugon (Les Verts) :** « Notre groupe avait souhaité le renvoi à la CGF de la motion du groupe UDC afin d'obtenir des points de comparaison avec d'autres communes de Suisse romande. Nous remercions la CGF d'avoir mis à notre disposition un comparatif riche d'enseignements. Ainsi, nous constatons que notre Commune n'octroie, en aucun cas, des salaires mirobolants aux membres de l'Exécutif comme certains aimeraient le faire croire mais, bien au contraire, caracole en queue de peloton des communes de plus de 10'000 habitants examinées. Il nous paraît important de conserver l'attractivité de la fonction par un salaire à la hauteur des exigences requises pour ce poste, des attentes de la population et de l'investissement consenti par les conseillers communaux en exercice. Il nous semble qu'une réduction du taux d'activité à 80% pourrait être envisagée à moyen terme en diminuant le temps consacré à certaines délégations, en centrant l'activité de l'Exécutif sur les tâches stratégiques et décisionnelles et en réduisant les tâches opérationnelles. Enfin, une réduction du temps de travail concourrait également à rééquilibrer la parité homme/femme au sein de l'Exécutif. Il nous paraît cependant prématuré de réduire le temps de travail car de nombreux dossiers attendent encore la Commune, tels que le plan d'aménagement communal, la zone d'activités économiques du « Chillou », les parcs éoliens, la réorganisation de l'école ou le plan général d'évacuation des eaux, pour ne citer que quelques exemples. Quant aux salaires du personnel communal, nous sommes d'avis qu'ils ne doivent en aucun cas être revus à la baisse. Il en va du respect et de la reconnaissance de la qualité du travail fourni à ce jour et de la motivation de l'ensemble du personnel communal. Le groupe des Verts prend donc acte du rapport de la CGF. »

**M. Pierre-Ivan Guyot (PS) :** « Notre groupe a pris connaissance de ce rapport et se positionne comme suit :

*Tout ça pour ça pourrait-on dire ! Malgré tout, il fallait faire – peut-être même refaire – l'exercice pour lever tous les doutes. C'est fait et bien fait ! La Commission de gestion et des finances s'est réunie à plusieurs reprises pour traiter ce dossier. Les conseillers communaux ont d'ailleurs été auditionnés individuellement afin de bien appréhender en quoi consistent leurs activités et celles de l'administration. Une comparaison cantonale et intercantonale a également été réalisée. Le rapport est exhaustif et ses conclusions claires et incontestables :*

- *Oui, un Conseil communal à cinq se justifie pleinement pour des raisons de représentativité politique et d'efficacité dans la représentation et la défense des intérêts de la Commune.*
- *Oui, le niveau de salaire est correct en comparaison tant intercantonale que cantonale, ce d'autant plus que les conseillers communaux effectuent un nombre d'heures bien supérieur à ce qui est demandé communément et assument des tâches opérationnelles.*
- *Oui, l'administration de la Commune est l'une des plus légères et efficaces du canton, ceci grâce en particulier à l'engagement opérationnel des conseillers communaux. La diminution hypothétique de leur taux d'activité devrait donc impérativement être compensée par l'engagement de personnel administratif.*



- *Oui, les mesures préconisées et autres économies théoriques farfelues proposées par d'aucuns ne sont que poudre aux yeux. A noter que les mêmes qui dispensent ces grandes théories ne daignent pas se déplacer lorsqu'il s'agit d'examiner concrètement la situation, en particulier lors de l'audition des conseillers communaux. Facile de pratiquer la politique de la chaise vide, puis de critiquer et s'opposer ensuite !*

*Au final, le statu quo s'impose et le groupe PS rejoint totalement les conclusions de la CGF en la remerciant pour cet examen exhaustif. Le groupe PS profite aussi de l'occasion pour adresser ses remerciements au Conseil communal et au personnel de l'administration pour la qualité de son travail. Il préconise donc le classement de la motion.*

**Vote** : Le classement de la motion M18.002 est adopté à l'unanimité.

Les conseillers communaux reviennent.

## **10. Motions et propositions**

---

**M18.004 – Motion PLR – Traversée du village de Chézard-Saint-Martin Crédit de CHF 7'800'000 voté le 25.09.2017**

**M. Pascal Truong (PLR)** : « *Nous attendrons les considérants du Conseil communal avant de vous faire part de nos éventuels commentaires.* »

**M. Alain Lugon (Les Verts)** : « *Notre groupe soutiendra la motion PLR mais proposera un amendement sous la forme de la suppression des exemples de travaux devant être sortis des contrats. En effet, nous estimons que la motion doit être formulée de manière plus générale et qu'il revient au Conseil communal d'établir la liste des travaux susceptibles d'être repoussés. Si l'on souhaite que la motion déploie rapidement ses effets, il est indispensable de laisser suffisamment de marge de manœuvre au Conseil communal afin qu'il puisse tenir compte des exigences légales et des contrats signés avec l'entreprise chargée d'exécuter les travaux. Nous proposons donc d'amender le texte de la motion en supprimant le paragraphe "Il s'agit notamment : place de la Croix-d'Or/place de la Forge/allées de l'école et parking du cimetière/place de la Rebatte/place du home".* »

**M. Pierre-Ivan Guyot (PS)** : « *Comme l'a relevé M. Pascal Truong (PLR), il se pourrait que le Conseil communal, comme cela lui a été suggéré lors de la dernière séance, donne des éléments qui fassent que la motion soit retirée, si ça se trouve. Quoiqu'il en soit, si elle ne l'était pas, notre groupe en a pris connaissance et se positionne comme suit :*

- *Le groupe PS est bien conscient des économies à réaliser.*
- *Comme déjà évoqué lors de la séance précédente, les économies dans les investissements n'ont qu'une incidence marginale sur le compte de fonctionnement.*



- *La motion PLR indique que tous les travaux non indispensables devront être sortis des contrats. La question de l'indispensable et du non indispensable n'est pas simple à trancher et peut faire l'objet d'interprétations diverses selon les sensibilités de chacun.*
- *Le groupe PS estime que le Conseil communal fera la réflexion nécessaire (elle est probablement déjà faite d'ailleurs et peut-être qu'on le saura tout de suite), prendra les mesures d'économies utiles et procédera à l'aménagement de cette route et de ses alentours sans qu'il ne soit nécessaire de lui dicter sa conduite.*

*En conclusion, le groupe PS rejettera cette motion. »*

**M. Christian Hostettler (CC) :** *« Oui, le Conseil communal est bien conscient qu'il faudra faire quelque chose à ce niveau-là. Merci du souci de se dire, par rapport à l'entreprise, que des engagements ont été pris et qu'il a été clairement établi que les travaux qui ne se feront pas ne seront pas pénalisants dans le résultat final. Il ressort de discussions que les normes de sécurités seront maintenues, à savoir un double trottoir et un carrefour à l'équerre, qu'elles ne seront pas touchées et ne nous coûteront pas très cher, étant précisé tout de même qu'elles ne sont pas gratuites. Le plateau rehausseur devant le collège se réalisera également. Je relève que les grosses économies se trouvent au niveau du parking du cimetière, à hauteur de plus de CHF 500'000. Au final, dans la totalité des chiffres que j'ai relevés, c'est un million de francs qui serait à gagner si l'on effectuait des travaux au plus simple, tout en conservant la possibilité, par la suite, de les compléter, puisqu'aucun aménagement prévu n'empêchera une telle manœuvre. A ce titre, nous avons été très clairs tant avec l'entreprise qu'avec le Canton et les travaux seront faits de manière très simple. Il ne faudra toutefois pas oublier le carrefour du bas du village, une fois que la discussion relative au plan de quartier aura débuté, qui comprendra notamment un aménagement pour les bus et mettra l'accent sur l'aspect sécuritaire et légal. Pour terminer, je relève que le retour des appels d'offres se monte à un million de francs au-dessous de ce qui avait été budgété dans la soumission. A ce titre, les travaux de régie étant plus bas, ces derniers, qui ont déjà débuté, seront à suivre de près et nous espérons qu'ils seront effectués à satisfaction de tous. »*

**M. Pascal Truong (PLR)** demande des précisions au Conseil communal, à savoir : *« Si j'entends bien les propos de M. Christian Hostettler (CC) l'entier des travaux est dorénavant devisé à CHF 6.8 mio et le Conseil communal entend économiser encore un million de francs sur cette somme-là ? »*

**M. Christian Hostettler (CC) :** *« Oui, c'est possible. »*

**M. Pascal Truong (PLR) :** *« Les indications du Conseil communal nous conviennent. Le but de notre motion paraît atteint et, par conséquent, nous la retirons. »*

**Décision :** La motion M18.004 est retirée par le déposant.



## **M18.005 – Motions des Verts demandant le maintien du Bibliobus**

**M. Romain Douard (Les Verts) :** « Dans la foulée de la votation du 10 juin dernier, le Conseil communal a pris la décision de résilier son adhésion au Bibliobus. Les Verts considèrent que cette décision était correcte étant donné les délais très courts et au vu de l'état des finances communales. Le but de la motion qui vous est proposée ce soir n'est pas d'enjoindre le Conseil communal à revenir sur sa décision. Par contre, nous souhaitons que les économies à réaliser dans la Commune le soient de manière aussi réfléchie que possible. Il est en particulier important de mettre tous les éléments dans la balance avant de prendre une décision définitive. Si nous proposons de mettre en concurrence les bibliothèques fixes avec le Bibliobus, nous attendons aussi du Conseil communal qu'il nous fournisse en rapport présentant toutes les options possibles et surtout qu'il mette en évidence les économies réelles, notamment en regard des besoins scolaires, à savoir : quelles sont les charges scolaires qui risquent de survenir avec l'abandon du Bibliobus ? Le prochain budget s'annonce difficile. Nous devons donc disposer des bases nécessaires à une prise de décision rationnelle. Et surtout, n'oublions pas que les citoyens de Val-de-Ruz, ont déjà refusé, à une large majorité, d'enterrer le Bibliobus une première fois. Aujourd'hui, une initiative est annoncée. Si rien n'est fait, il y a fort à parier que le choix qui sera fait par la population sera plus onéreux que nécessaire. »

**M. Marcel Carrard (PLR) :** « Le groupe est surpris du dépôt de cette motion par le groupe des Verts. En effet, nous avons défendu ensemble, PS, Les Verts et PLR, la demande d'augmentation du coefficient fiscal tout en sachant qu'en cas de refus par le peuple des coupes dans les prestations de service seraient nécessaires. Il faudra bien trouver de quoi équilibrer au mieux nos comptes et notre marge de manœuvre devrait plutôt se restreindre par rapport aux charges financières dont l'Etat a la bonté de nous doter. Nous pensons que nous partageons ensemble les mesures à prendre pour faire des économies faute de ressources supplémentaires. Le groupe PLR refusera donc la motion des Verts à l'unanimité. »

**M. Jean-Luc Pieren (UDC) :** « Si, sur le fond, la volonté de réduire les dépenses satisfait pleinement le groupe UDC, pourtant, le moment choisi par le Conseil communal de faire ces coupes, fera que le groupe UDC, dans sa majorité, s'abstiendra. »

**M. Nicolas Richard (PS) :** « Le groupe ne soutiendra pas cette motion, dans son ensemble. »

**Mme Anne Christine Pellisier (CC) :** « La situation à Val-de-Ruz découle de la fusion, de la mise en place pour sauver à un moment donné le Bibliobus, qui a amené des coûts supplémentaires importants. Cette nouvelle option était relativement récente et le Conseil communal avait déjà pour objectif de réfléchir à l'offre communale en matière de lecture publique une fois que l'évaluation de la nouvelle desserte du Bibliobus aurait pu être réalisée. Le résultat de la votation sur l'adaptation du coefficient fiscal et la situation financière qui en résulte ont incité le Conseil communal et la CGF à retenir l'option actuellement la moins onéreuse, soit de garder les bibliothèques communales et de sortir du Bibliobus. Cette étude, prévue en 2019, devait porter sur les coûts à venir du maintien des deux bibliothèques publiques et sur l'avenir des deux dispositifs existants (bibliobus et



*bibliothèques). Au vu des résultats de la votation, le projet sera légèrement revu afin de définir les besoins et les coûts à venir d'une structure communale adaptée à la disparition du Bibliobus, ce qui permettra une comparaison entre les deux solutions. Puisque ces travaux sont déjà prévus, le Conseil communal estime qu'une motion supplémentaire n'est pas nécessaire. »*

**M. Jan Villat (PLR) :** *« A titre personnel je tiens à préciser qu'à mon sens le service rendu à la population par deux bibliothèques publiques plutôt bien situées, relativement faciles d'accès y compris en transports publics, ce service est en tout cas aussi bon pour ne pas dire clairement meilleur que le service rendu par le Bibliobus qui passe certes dans chaque village mais avec des horaires extrêmement réduits et un timing, le long des semaines, relativement léger. Le choix du Conseil communal est donc parfaitement raisonnable et, dans un monde idéal, on pourrait envisager à futur d'élargir un peu les ouvertures de ces deux bibliothèques publiques. Je pense donc clairement qu'il faut rejeter cette motion. »*

**Vote :** La motion des Verts est refusée par 25 voix contre 7 et 6 abstentions.

### **PR18.001 – Proposition des Verts relative au montant des jetons de présence du Conseil général**

**M. Alain Lugon (Les Verts) :** *« Vous n'êtes pas sans avoir qu'au sein du groupe des Verts il y a des amoureux du Seyon et vous savez aussi que les petits ruisseaux font les grandes rivières. Forts de ce principe, notre groupe estime que le Conseil général doit faire un geste pour que le débit de nos finances communales ne se tarisse pas. Certes nous sommes conscients qu'il s'agit d'une décision symbolique dont la portée devrait avoisiner environ CHF 10'000 d'économies. Mais si cette décision pouvait permettre, ne serait-ce que d'éviter la suppression d'une subvention d'un club de sport ou à une association relative au Val-de-Ruz, j'estime que nous devons et que nous pouvons, toutes et tous, faire ce petit effort. »*

**Le président** rappelle que la proposition est un projet d'arrêté rédigé de toute pièce et que ce soir le Conseil général ne va pas voter l'arrêté mais uniquement son entrée en matière.

**M. Pierre-Alain Bueche (PLR) :** *« Le groupe PLR a mis en discussion cette proposition mais il ne peut pas s'y rallier pour les raisons suivantes :*

- *La démarche proposée va bien dans le sens d'une économie mais à pas de souris. Nous sommes d'avis que les remèdes à envisager doivent être en relation avec la gravité du mal qui nous ronge ! Il faudrait environ 300 mesures de ce type pour retrouver la santé !*
- *Pour un engagement correct et responsable, les membres du Conseil général sont actuellement non pas payés mais indemnisés à un tarif inférieur à CHF 10 de l'heure, parfois même CHF 5. Est-ce exagéré pour une personne volontaire qui fait son travail ?*
- *Chacun est finalement libre de ristourner la totalité de ses jetons à la Commune ou à un tiers selon sa conscience.*

*En finalité, la mesure relève davantage de la cosmétique électorale que de la gestion des finances communales. »*



**M. Michel Favre (UDC) :** « *Le groupe UDC accepte à 140% la proposition, voulant ainsi démontrer par exemple sa volonté de solidarité dans la gestion des deniers publics. »*

**M. Pierre-Ivan Guyot (PS) :** « *Le groupe PS a pris connaissance de cette proposition et se positionne comme suit, tout en précisant qu'on peut toujours se battre sur les chiffres mais tout de même pas trop souvent :*

- *Le montant des charges liées au Législatif, à priori surtout des jetons de présence, s'élève à CHF 28'000 au budget 2018 et CHF 23'000 aux comptes 2017.*
- *Le 20% ne correspond pas tout à fait à ce que nous avons signalé et il s'agit de toute façon d'une somme relativement faible, plus ou moins CHF 5'000.*
- *Les « difficultés financières » de la Commune sont d'un tout autre ordre puisqu'on parle ici de plusieurs millions de francs.*
- *Notre système politique comprend un Exécutif, épaulé par une administration, et un Législatif. La CGF a conclu que les deux premiers réalisaient un travail de qualité et méritaient leur rémunération. Il n'y a dès lors pas de raison de considérer les choses différemment pour le Législatif qui, partant, mérite également ses jetons de présence, d'autant plus que leur réduction aurait un résultat vraiment dérisoire.*

*En conclusion, le groupe PS rejette cette proposition. »*

**M. Cédric Cuanillon (CC) :** « *Le Conseil communal ne souhaite pas trop insister sur cette proposition des Verts. Il est convaincu que le travail effectué par le Conseil général est d'ampleur, qu'il n'est plus question d'ouvrir l'enveloppe à l'arrivée en séance, comme déjà vécu il y a un certain temps. Le temps consacré est donc important et les jetons de présence sont donc plus que mérités. Il précise cependant, ainsi que ça l'a déjà été relevé à ce jour, qu'un conseiller général renonce au versement de ses jetons de présence, cela depuis plusieurs années. Il est donc aussi parfaitement possible de réagir de manière individuelle. Pour la boutade, je vous remercie toutes et tous de ne pas avoir fait usage de la récusation pour ce point à l'ordre du jour, le quorum et la majorité eurent été difficiles à atteindre »*

**Vote :** La proposition des Verts est rejetée par 24 voix contre 10 et 4 abstentions.

## **11. Résolutions, interpellations et questions**

---

Il n'y a ni résolutions, ni interpellation ni question déposées.

## **12. Communications du Conseil communal**

---

**M. Cédric Cuanillon (CC)** mentionne quelques informations de dates et séances :

- Jeudi 20 septembre 2018, à 19 heures, à la salle de spectacles de Dombresson, aura lieu une séance de consultation publique sur l'instauration d'une zone réservée avant la réalisation du



PAL. Il s'agit là d'une obligation légale de consultation des citoyens avant que le dossier ne soit soumis le 5 novembre prochain.

- Mercredi 3 octobre, à 19h30, à la salle de spectacles de Fontainemelon, aura lieu une présentation publique concernant la nouvelle affectation du Home Vert-Bois par la société ayant reçu mandat de l'Etat en présence de ce dernier et de la Commune.
- Jeudi 4 octobre à 19 heures, à La Rebatte, aura lieu une présentation technique aux conseillers généraux ainsi qu'aux membres des commissions CDTD et CGF du PGEE (Seyon Amont donc la partie Est du territoire de Val-de-Ruz) dont le débat aura lieu lors du Conseil général du 5 novembre prochain.
- Samedi 3 novembre, dans le périmètre de La Fontenelle, à une heure encore à définir, aura lieu l'inauguration et la visite des travaux d'ampleur qui ont eu lieu du côté de La Fontenelle, soit la piscine et les salles de sciences. Des invitations vous parviendront d'ici quelques temps.

**Le président** rappelle que la prochaine séance aura lieu le lundi 5 novembre 2018 à La Rebatte.

Il remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal de la très bonne tenue des débats.

La séance est levée à 22h01.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

La secrétaire

C. Senn

Ch. Douard